

# CREDIT MUNICIPAL DE PARIS

55, rue des Francs-Bourgeois  
75004 - PARIS

OPERATION

## AMENAGEMENT DE DEUX SALLES INFORMATIQUES

DOCUMENT

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (C.C.T.P.)

LOT 3

MENUISERIE BOIS

**DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES  
(D.C.E.)**

**B. E. T. MASSON**

18, Rue Théodore Deck – 75015 PARIS

☎ 01. 40. 60 46.20 / 📠 01.40.60.75.84

E-mail : [contact@betmasson.com](mailto:contact@betmasson.com)

Février 2008

# SOMMAIRE

<b>2 – PRESCRIPTIONS TECHNIQUES GENERALES</b>	<b>3</b>
2.01 – DOCUMENTS TECHNIQUES DE REFERENCE	3
2.02 – CONNAISSANCE DU DOSSIER TCE	3
2.03 – DOSSIER TECHNIQUE	3
2.04 – PERFORMANCES EXIGÉES	4
2.05 – CHOIX DES MATERIAUX – ECHANTILLONS	4
2.06 – PROTECTIONS	5
2.07 – CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE ET OPTIONS TECHNIQUES	5
2.08 – CHOIX DES TEINTES DE FINITION DES BACS	5
2.09 – DISPOSITIONS DE MONTAGE ET CONTRAINTES DE SITE	6
<b>3 – TRAVAUX</b>	<b>7</b>
3.01 – BLOCS-PORTES CF 1/2 H A 2 VANTAUX TIERCES DE 1,20 M DE PASSAGE LIBRE	7
3.02 – BLOCS-PORTES CF 1/2 H A 1 VANTAIL DE 0,90 M DE PASSAGE LIBRE	8
3.03 – MENUISERIES VITREES PF ½ HEURE AU DROIT DES FENETRES	10
3.04 – PROTECTIONS – GRAVOIS – NETTOYAGES	11
<b>4 – LIMITES DE PRESTATIONS</b>	<b>12</b>
<u>AVEC LES PRESTATIONS :</u>	
ELECTRICITE	
PLOMBERIE	

---

**CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (CCTP)**

---

**MEN.2 – PRESCRIPTIONS TECHNIQUES GENERALES**

**2.01 Documents techniques de référence**

Les travaux objet du présent lot seront exécutés conformément aux prescriptions des Règlements, Normes, Documents Techniques et Textes réglementaires de toutes sortes applicables aux éléments du programme constitutifs de l'opération projetée, tels que définis au chapitre « Généralités » ci-avant et ce, tant en ce qui concerne les prescriptions techniques d'exécution que les prescriptions concernant la sécurité, la protection contre l'incendie, etc..

On distinguera, entre autres :

- les Documents Techniques Unifiés
- les Normes AFNOR
- les cahiers et avis du CSTB
- les recommandations d'emploi et de mise en œuvre des fabricants
- les règlements de sécurité et de protection des bâtiments soumis au « Code du Travail » contre l'incendie, etc.,

étant rappelé que la liste ci-dessus n'est pas limitative.

En tout état de cause, la proposition de l'Entreprise sera basée sur les prescriptions des documents de référence en vigueur à la date de son offre.

**2.02 Connaissance du dossier TCE**

L'Entreprise est réputée avoir une parfaite connaissance des documents descriptifs de TCE et, en particulier, de ceux dont les ouvrages sont liés d'une quelconque manière à ceux du présent lot.

**2.03 Dossier technique**

Les plans guides joints au Dossier de Consultation et les prescriptions du présent document, sont destinés à servir de base pour la détermination de l'offre de l'Entreprise.

Tous les plans et détails complémentaires, de même que les plans d'atelier ou de fabrication, seront à la charge de l'Entreprise, compte tenu des prescriptions du chapitre « Généralités » ci-avant.

---

## **CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (CCTP)**

---

Ces documents seront soumis au Maître d'Oeuvre pour approbation, avant toute mise en fabrication, étant entendu que les dimensions ou sections d'ouvrages décrites au cours du présent document sont à considérer comme des minima devant être augmentés, si le résultat des calculs le justifie, sans modification du prix remis par l'Entreprise.

Tous documents nécessaires à la parfaite compréhension de l'offre seront joints à la proposition de l'Entreprise :

- plans et détails, avec répartition du calepinage sur les bases indiquées aux plans joints au DCE
- descriptif détaillé des matériels proposés
- procès-verbaux d'essais (feu, acoustique, mécanique, etc..)
- références.

### **2.04 Performances exigées**

D'une manière générale, l'Entrepreneur titulaire du présent lot est obligé de respecter les performances de réalisation in situ imposées dans chaque article du CCTP correspondant aux ouvrages du présent lot.

#### a) – Isolement acoustique

Les ouvrages confectionnés et les fournitures des éléments proposées doivent procurer une isolation acoustique minimale, selon typologie et emplacement propre ; les mesures étant faites sur prototype par un expert acousticien désigné par le Maître d'Oeuvre.

Les frais afférents à ces essais seront à charge de l'Entreprise, jusqu'à l'obtention des résultats permettant d'obtenir la classification exigée.

Les mêmes essais seront effectués in situ, après pose des plafonds suspendus et des cloisons, et devront procurer des résultats identiques à plus ou moins 10 % près, les frais correspondants étant à charge de l'Entreprise dans les mêmes conditions que ci-dessus.

#### Nota

- Les performances acoustiques exigées concernent les ouvrages confectionnés et mise en œuvre intégrant tout élément de raccordement.

#### b) – Résistance au feu

Toutes les ouvrages confectionnés et les fournitures des éléments proposées mises en œuvre devront être classées M0 et M 1 (incombustibles) respectivement et présenter un degré CF/PF compatible avec le classement des locaux.

---

## **CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (CCTP)**

---

### **2.05 Choix des matériaux – Echantillons**

L'Entreprise établira sa proposition sur les matériaux définis au présent document, ou sur des produits équivalents, sous réserve qu'ils présentent les mêmes caractéristiques et fassent l'objet d'un agrément ou d'un avis technique dans les mêmes conditions.

Après accord du Maître d'Oeuvre sur les matériaux retenus, un échantillon correspondant à chaque type de composant sera exposé au bureau de chantier.

Cette prescription concerne en particulier les objets manufacturés entrant dans la composition des ouvrages du présent lot tels que : ossatures, plaques de plâtre, trappes de visite, découpes, calfeutrements, etc..

### **2.06 Protections**

L'Entreprise sera responsable de la protection de ses ouvrages, aussi bien avant qu'après pose, et ce, jusqu'à la réception des travaux.

### **2.07 Conditions de mise en œuvre et options techniques**

Les éléments confectionnés et les fournitures prévues au présent lot doivent être conformes aux spécifications des Avis Techniques et sont prévus mis en œuvre sur des fixations métalliques en acier galvanisé par l'intermédiaire d'attaches réglables.

Tous les éléments de rattrapage et les habillages de parement tels que les calfeutrements, les fileurs, etc..., seront exécutés avec le plus grand soin et confectionnés de manière à ce qu'ils soient aisément démontable pour assurer la maintenance et l'entretien du bâtiment.

L'Entrepreneur du présent lot doit l'établissement des plans de fabrication et de calepinage de ses ouvrages et des éléments spéciaux de rattrapage avant tout commencement d'exécution.

Ces plans seront soumis à l'approbation du Maître d'Oeuvre qui se réserve d'y apporter toutes modifications jusqu'à la complète mise au point.

### **2.08 Choix des parements de stratifiés, laquages de finition et des sablages**

#### 1 – Parements des stratifiés

Suivant indications du chapitre « Travaux » ci-après, au choix du maître d'œuvre dans toute la gamme du fabricant.

#### 2 – Laquages de finition

Tous les ouvrages métalliques apparents comporteront un laquage d'usine par poudre EPOXY de teinte au choix du Maître d'Oeuvre dans toute la gamme RAL.

---

**CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (CCTP)**

---

3 – Sablages

Suivant indications du chapitre « Travaux » ci-après.

**2.09 Dispositions de montage et contraintes de site**

En ce qui concerne les dispositions de montage, l'Entreprise se référera aux indications des détails types de fixations, traitements d'angles, etc., joints au DCE

Il est par ailleurs souligné que les descriptions d'ouvrages qui suivent sont à considérer comme des principes génériques, l'Entreprise devant tenir compte de tous les détails et raccords spécifiques indiqués aux pièces graphiques du DCE et/ou à élaborer suivant les contraintes de site.

---

## CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (CCTP)

---

### MEN.3 – TRAVAUX

**Les localisations par types des ouvrages dus au présent titre sont indiquées aux plans et détails joints au DCE.**

#### 3.01 Blocs-portes CF 1/2 h à 2 vantaux tiercés de 1,20 m de passage libre

Ces blocs-portes Coupe-feu ½ heure du type « MEN1 » sont en bois à 2 vantaux tiercés du type « CROUZILLES » ou équivalent, à simple action.

##### *Performances de réalisation*

- Performance de résistance au feu : Degré coupe-feu ½ heure.
- Indice d'affaiblissement acoustique : 30 dB
- Etanchéité à l'air : porte étanche

Les huisseries pour murs de 120 mm épaisseur environ, sont réalisées sur 4 côtés, en bois dur exotique rouge, séché, étuvé et stabilité à feuillure périphérique, équipée de pattes de fixation ou de scellement aux 4 côtés, selon les cas.

Joint isophonique en caoutchouc anti-pince doigt « spécial feu » dans gorge appropriée en feuillure 3 sens du type « HELIOS » ou équivalent, compris battement double entre les deux vantaux en partie centrale.

Seuil isophonique « spécial feu » en partie basse.

Les vantaux sont à âme pleine brevetée de 56 mm, en panneaux agglomérés de haute densité sur cadre en bois dur exotique avec renfort pour serrure et paumelles.

Les deux parements de panneaux de fibres dures sont revêtus en stratifié revêtus en stratifié 9/10<sup>ème</sup> classé **M1** du type « POLYREY » ou équivalent, selon repère « PPS », traitement des chants pré-alaisés ;

L'ensemble réalisé en atelier spécialisé, aux 2 faces collé sur panneaux de fibres de bois dur préalablement stabilisés, calibrés et poncés, aspect du stratifié et coloris définitif au choix du Maître d'Oeuvre dans toute la gamme du fabricant; les chants et les feuillures apparentes sont livrés vernis.

Les différents ferrages et équipements comprennent :

- Paumelles de type « EDAC » ou équivalent, en acier inoxydable finition brossée de 160 x 80 mm, au nombre de 4 par vantail.
- Fermeture anti-panique spéciale pour porte à 2 vantaux tiercés du type « JPM – CROSS BAR SERIE 89 » ou équivalent, pose en applique, teinte au choix du Maître d'Oeuvre.
- Serrure électrique de sûreté à contrôle de béquille compris entaille, fourreau de passage des câbles dans porte et jarretière du type « JPM – FM 2500 » ou équivalent, encastrés dans l'huisserie, du type « JPM – ELX 530 » ou équivalent,

---

## **CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (CCTP)**

---

compris gâche latérale assortie pour contrôle d'accès extérieur par lecteur de badge, équipement d'un demi-cylindre extérieur type « JPM – KESO » ou équivalent, l'ouverture côté intérieur restant toujours possible même en cas de non décondamnation extérieure du local par lecteur de badge.

L'ouverture restant toujours possible de l'intérieur, même en cas de condamnation extérieure.

- Gâche nickelée type « JPM-MULTIBAT » ou équivalent,
- Garniture par ensemble béquille double sur rosace et entrée de clés du type « Ligne AMSTERDAM – HOPPE réf. E 1400 Z » ou équivalent, en acier inoxydable finition brossée, au choix du Maître d'Oeuvre, dans toute la gamme du fabricant,
- Butée de porte au sol type « Ligne ATHINAI – HOPPE réf. E 487 » ou équivalent, de 40 mm de diamètre, au choix du Maître d'Oeuvre sur présentation d'échantillons,
- Ferme-porte encastré en traverse supérieure de porte à frein hydraulique de type « GEZE BOXER 32 E » ou équivalent, ferré selon nécessités et poids des portes sur chaque vantail, finition en acier inoxydable au choix du Maître d'œuvre.
- Signalétique extérieure par figurine des Etablissements "MODULEX" ou équivalent, posé sur chaque vantail, en acier inoxydable finition brossée au choix du Maître d'œuvre.

Procès Verbal d'essai datant de moins de 5 ans lors de la mise en œuvre du produit.

### **Dimensions des blocs-portes :**

- **MEN1** : Bloc-porte CF ½ h de 800 + 400 x 2225 mm de passage libre environ.

### **Conception, volumétrie et forme:**

Selon plans et détails du Maître d'œuvre.

### **Localisation**

Suivant indications des plans du BET Technique, et notamment :

### **Au niveau R + 1 :**

- \* Bloc-porte CF ½ heure à 2 vantaux tiercés du local Zone informatique CMP BANQUE.
- \* Bloc-porte CF ½ heure à 2 vantaux tiercés du local Zone informatique CMP.
- \* Bloc-porte CF ½ heure à 2 vantaux tiercés du sas créé.

L'ensemble selon nouvel aménagement du présent projet.

---

## CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (CCTP)

---

### 3.02 Blocs-portes CF 1/2 h à 1 vantail de 0,90 m de passage libre

Ces blocs-portes Coupe-feu ½ heure du type « MEN2 » sont en bois à 1 vantail du type « CROUZILLES » ou équivalent, à simple action.

#### *Performances de réalisation*

- Performance de résistance au feu : Degré coupe-feu ½ heure.
- Indice d'affaiblissement acoustique : 27 dB

Les bâtis pour murs épais existants de 250 mm épaisseur environ, sont réalisés sur 3 côtés, en bois dur exotique rouge, séché, étuvé et stabilisé à feuillure périphérique, équipée de pattes de fixation ou de scellement aux 3 côtés, selon les cas.

Joint isophonique en caoutchouc anti-pince doigt « spécial feu » dans gorge appropriée en feuillure 3 sens du type « HELIOS » ou équivalent.

Les vantaux sont à âme pleine brevetée de 56 mm, en panneaux agglomérés de haute densité sur cadre en bois dur exotique avec renfort pour serrure et paumelles.

Les deux parements de panneaux de fibres dures sont revêtus en stratifié revêtus en stratifié 9/10<sup>ème</sup> classé **M1** du type « POLYREY » ou équivalent, selon repère « PPS », traitement des chants pré-alaisés ;

L'ensemble réalisé en atelier spécialisé, aux 2 faces collé sur panneaux de fibres de bois dur préalablement stabilisés, calibrés et poncés, aspect du stratifié et coloris définitif au choix du Maître d'Oeuvre dans toute la gamme du fabricant; les chants et les feuillures apparentes sont livrés vernis.

Les différents ferrages et équipements comprennent :

- Paumelles de type « EDAC » ou équivalent, en acier inoxydable finition brossée de 160 x 70 mm, au nombre de 5 par vantail.
- Serrure de sûreté à contrôle de béquille compris entaille, fourreau de passage des câbles dans porte et jarretière encastrés dans l'hubriserie, du type « JPM – ELX 530 » ou équivalent, compris gâche latérale assortie pour contrôle d'accès extérieur par lecteur de badge, équipement d'un demi-cylindre extérieur type « JPM – KESO » ou équivalent, l'ouverture côté intérieur restant toujours possible même en cas de non décondamnation extérieure du local par lecteur de badge.

L'ouverture restant toujours possible de l'intérieur, même en cas de condamnation extérieure.

- Gâche nickelée type « JPM-MULTIBAT » ou équivalent,
- Garniture par ensemble béquille double sur rosace et entrée de clés du type « Ligne AMSTERDAM – HOPPE réf. E 1400 Z » ou équivalent, en acier inoxydable finition brossée, au choix du Maître d'Oeuvre, dans toute la gamme du fabricant,

---

## CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (CCTP)

---

- Butée de porte au sol type « Ligne ATHINAI – HOPPE réf. E 487 » ou équivalent, de 40 mm de diamètre, au choix du Maître d'Oeuvre sur présentation d'échantillons,
- Ferme-porte encastré en traverse supérieure de porte à frein hydraulique de type « GEZE BOXER 32 E » ou équivalent, ferré selon nécessités et poids des portes sur chaque vantail, finition en acier inoxydable au choix du Maître d'œuvre.
- Signalétique extérieure par figurine des Etablissements "MODULEX" ou équivalent, posé sur chaque vantail, en acier inoxydable finition brossée au choix du Maître d'œuvre.

Procès Verbal d'essai datant de moins de 5 ans lors de la mise en œuvre du produit.

### Dimensions des blocs-portes :

- **MEN2** : Bloc-porte CF ½ h de 900 x 2225 mm de passage libre environ.

### Conception, volumétrie et forme:

Selon plans et détails du Maître d'œuvre.

### Localisation

Suivant indications des plans du BET Technique, et notamment :

### Au niveau R + 1 :

- \* Bloc-porte CF ½ heure à 1 vantail du local Archives donnant sur circulation.
- \* Bloc-porte CF ½ heure à 1 vantail entre le local Réserves et le local Archives.

L'ensemble selon nouvel aménagement du présent projet.

### 3.03 Menuiseries vitrées PF ½ heure au droit des fenêtres

Les châssis ouvrants à la française vitrés intérieurs sur allège Pare-flamme ½ heure sont en bois à 2 vantaux du type « CROUZILLES » ou équivalent, et sont constitués :

Un bâti en bois dur exotique, en sipo chanfreiné et poncé, assemblé à coupes d'onglet, l'ensemble fixé par pattes à mécaniquement sur cloisons ou scellement dans maçonnerie selon les cas.

Une pareclose composite pare-flamme ½ heure de part et d'autre pour maintien du vitrage, montage selon PV d'essai au feu, par gel transparent intumescent agréé

Le remplissage des volumes en glace claire, de résistance au feu de degré pare-flamme ½ heure type « CONTRAFLAM EI 30 - PF 1/2 H » ou équivalent, composé de 2 glaces feuilletées.

Pose des menuiseries vitrées en applique sur murs existants au droit des fenêtres actuelles donnant sur l'extérieur.

---

## **CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (CCTP)**

---

### ***Dimensions***

Selon indications des plans, des repérages et des détails Architecte.

**NOTA** : la mise en œuvre doit être strictement conforme aux homologations et autorisations d'emploi disponible et en cours de validité.

### ***Localisation***

Suivant indications des plans du BET Technique, et notamment :

#### **Au niveau R + 1 :**

\* Menuiseries vitrées PF ½ heure à 2 vantaux dans le local Zone informatique CMP BANQUE.

L'ensemble selon nouvel aménagement du présent projet.

### **3.04 Protections – Gravois - Nettoyages**

L'Entreprise doit prévoir toutes les protections nécessaires, l'évacuation de ses propres gravois et le nettoyage de ses ouvrages et des locaux dans les conditions exposées aux articles ci-avants.

---

**CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (CCTP)**

---

**MEN.4 - LIMITE DE PRESTATION**

Limite de prestation entre le lot menuiseries extérieures et les lots techniques

Avec l'électricité :

pour intégrer les passages techniques (câblage & fileries)  
pour la mise en place de fourreaux CF, le cas échéant

Avec la CVC - plomberie :

pour intégrer les passages techniques (entrées d'eau & tuyaux)  
pour la mise en place de fourreaux CF, le cas échéant